



Chantage pour garde d'enfant

Par **Isabelle42**, le **09/04/2009** à **14:09**

Bonjour,

Mon fils de 16 ans veut venir vivre avec moi (son pere en a la garde) mais le pere de mon fils qui jusqu'a présent refusait de me laisser la garde de mon fils (qui est malheureux chez lui) veut bien en fin de conte me laisser la garde a condition que je lui face une lettre disant que je refuse toute pension alimentaire, je pense accepter mais j'appel cela du chantage !!

j'ai tres mal de voir mon fils tres mal surtout qu'il y a les vacances et la derniere fois que je l'ai eu il m'a dit ne surement pas supporter de voir sa belle mere encore pendant une semaine

J'ai deja porté plainte pour pour maltraitance aupres de la pmi et déposé une plainte pour non présentation d'enfant. J'ai également envoyer une lettre au juge pour revoir le jugement !!

pensez vous que la lettre que je ferai aura une valeur devant le juge ?

Par **Marion2**, le **09/04/2009** à **18:07**

Bonjour,

Que votre fils envoie un courrier recommandé AR au JAF auprès du Tribunal de Grande Instance en expliquant qu'il ne se sent pas bien chez son père et qu'il souhaite vivre avec vous.

Ne faites aucune lettre concernant la pension alimentaire.

Seul le JAF est habilité à modifier la garde de l'enfant et une pension alimentaire sera fixée.
Le JAF statue toujours dans l'intérêt de l'enfant.
Bon courage.